

14/5/62

Señor Don Jesus Sola,
2 Place Luis XIV,
St. Germain en Laye, S.O.

Mi querido paisano:

Recibe su carta del 9 cts. acompañada de la de Mtré Jacques Grumbach, que le devuelve. Yo escribí a este señor, que no me ha contestado aun. Pero a usted ya le dice bastante. El expediente está pendiente del dictamen pericial del Profesor Fournier. Lo que usted pedía hacer es tratar de ver a este profesor, para que dé cuante antes su dictamen pericial, puesto que, sin él, no anda el expediente. Procure usted pues verlo, por si tiene que hacerle a usted un reconocimiento previo al dictamen que debe dar. Ocúpese pues de esto y no moleste por ahora al abogado. Cuando el peritaje se haya dado será momento de volver a la carga con el abogado. Y ya nos ocuparemos de hacerle. Pero antes es necesario que se dé ese dictamen pericial.

Viva Artajona

15/5/62

18

Maître Jacques GRUMBACH
Cabinet Trimardeu.
1 cité Paradis,

Paris X.

Cher Maître,

Je vous remercie de votre lettre. Je la fais connaître à M. Sola afin qu'il sache sa situation réelle. Voudriez-vous me signaler toute nouvelle concernant cette affaire-là? Je vous en remercie d'avance. M. Sola est un pauvre homme. Je crains que ce fait l'ait placé dans une situation désavantageuse. Par ailleurs, je suis sûr que vous vous aurez rendu compte de cette réalité.

Veillez agréer, cher Maître, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Manuel de IRUJO.

CABINET TRIMARDEAU

JACQUES GRUMBACH
DOCTEUR EN DROIT
1, CITÉ PARADIS (X^E)

PARIS, LE 14 Mai 1962
TAITBOUT 65-86

aff. SOLA-GIMENO/BURJADE

Monsieur Manuel DE IRUJO
Avocat-Conseil
50 rue Singer PARIS 16^e

19
Mon cher Maître,

Je réponds bien volontiers à votre lettre du 8 courant relative à Monsieur SOLA-GIMENO.

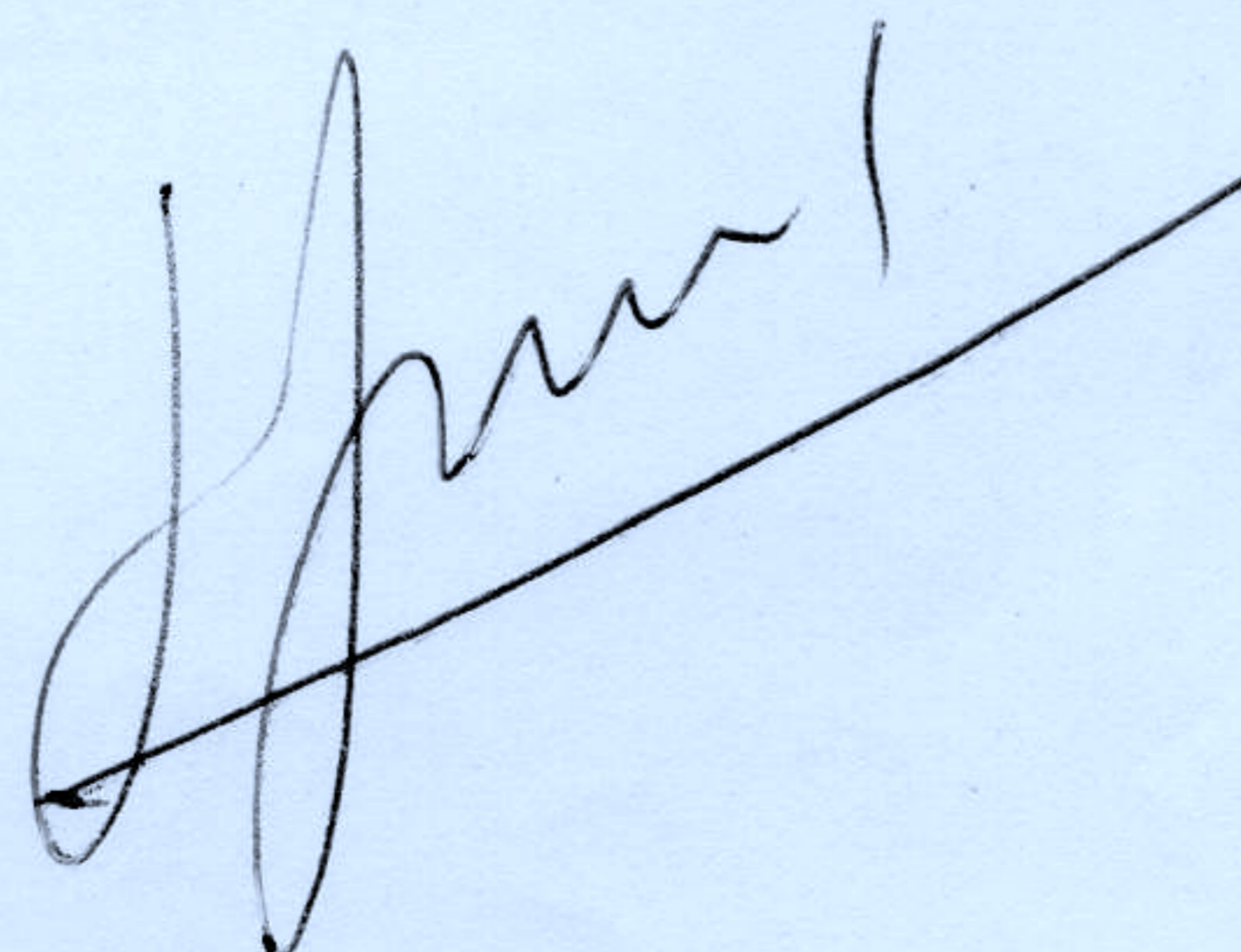
En effet, ce dernier m'ayant confié la défense de ses intérêts, je me suis procuré le procès-verbal d'enquête de Police qui, malheureusement, lui est défavorable... Des témoins, notamment le patron de l'établissement duquel il sortait, affirment qu'il était ivre. D'autre part, il a traversé la R.N.13 à ORGEVAL, ^{MÉNVAUX} un dimanche soir à 22 Heures, alors qu'un flot de voitures rentraient à Paris, sans avoir pris les précautions nécessaires, et en dehors de tout passage pour piétons.

Le Parquet a classé le dossier, mais néanmoins j'ai entrepris avec la Compagnie d'Assurances adverse des pourparlers qui durent encore.

En effet, les séquelles médicales sont difficiles à établir de façon indiscutable, et un nouvel examen médical contradictoire doit avoir lieu entre mon Médecin-Conseil, le Docteur GUTTIERES, et le Professeur FOURNIER. Dès que je connaîtrai les résultats de cet examen, je présenterai une demande d'indemnité à la Compagnie d'Assurances mais, si je parviens à un règlement amiable ce sera évidemment sur la base d'un partage des responsabilités. Les éléments de la cause ne me permettent, hélas !, pas, d'être exigeant, et Monsieur SOLA-GIMENO doit le comprendre.

Je me tiens bien entendu à votre disposition pour tous autres renseignements,

Et vous prie de croire, mon cher Maître, à l'assurance de mes sentiments très distingués.



Paris, le 8 mai 1962

20

Maître Jacques Grumbach
Docteur en Droit. Cabinet Trimardeu
1 Cite Paradis.

Paris X

Cher Maître,

Mon compatriote M. Jesus SOLA GIMENO, demeurant Ecole d'Equitation, 2 Place Louis XIV à Saint-Germain-en-Laye, le 7 août 1960 fut accroché par une voiture à neuf kilomètres de Saint-Germain, route nationale numéro 13, près du lieu dit "La Maison Blanche". Il fut hospitalisé à Saint-Germain et soigné par MM. les docteurs Henri Quinque, Philippe Reverdy, Costil et Paheller. Sa convalescence commença le 27 avril 1961 et prit fin le 15 juin. A la suite de l'accident il est atteint d'incapacité permanente partielle, d'après les attestations délivrées par Messieurs les praticiens, documents que j'ai consultés et qui concerne l'intéressé.

On me dit que c'est vous, Maître, le chargé du dossier ouvert afin de ce que M. SOLA GIMENO reçoive l'indemnité prévue par la Loi.

Je viens vous prier, Maître, de me faire connaître où en est ce dossier, puisque l'intéressé ne le sait pas. Par ailleurs il s'agit d'un homme un peu diminué et il requiert une attention particulière.

En l'attente de votre réponse me signalant l'état du dossier, je vous avance mes remerciements et vous prie, cher Maître, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée

Manuel DE IRUJO
avocat Conseil

SAINT - GERMAIN EN LA YE

9 - de MAYO 1962.

21

MONSIEUR - DON MANUEL de URUJO

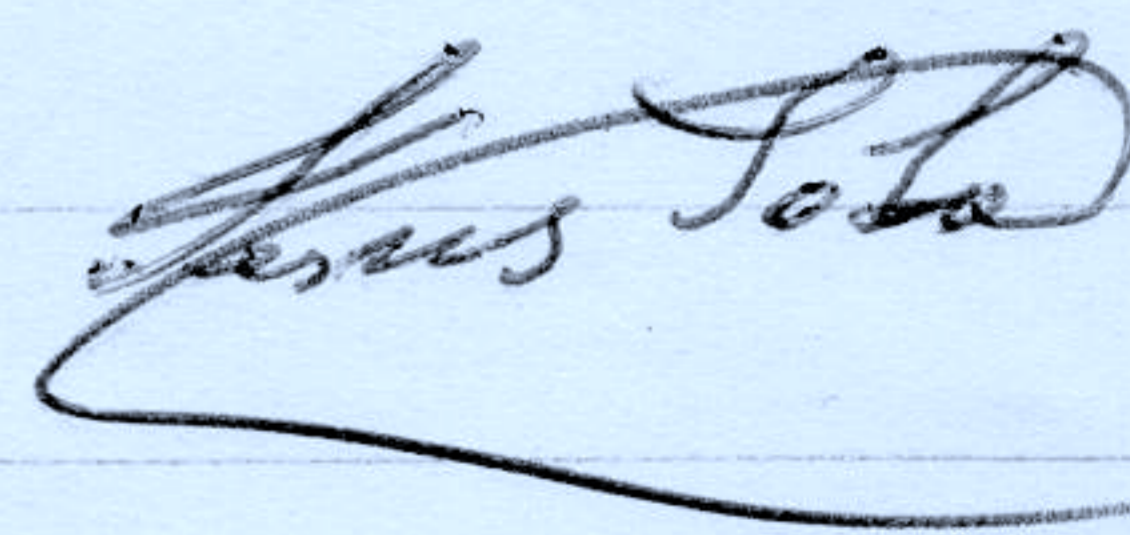
DELEGATION BASQUE

PARIS

ESTIMADOS COMPATRIOTAS
HEAY RECIBIDO UNA CARTA
DE FECHA 8 DEL ORIENTE
DE MI DE FENSOR A CAUSA DEL
ACIDENTE

A SIQUE SE LA ENVIO A USTE
PARA QUE LA VEA Y USTE
BERA LO QUE PUEDE CONSEGUIR
CON ESTOS GRANUJAS

Simmas poroy yodes pide este
buestro compatriota y camarada
que nunca los olvidara que los



SALUDA Y SUERTE PARA
TODOS COMPATRIOTAS
DEL PARTIDO VIVA LA REPUBLICA ESPAÑOLA